

Notes sur l'AG de la SSR CFDT EFR publiques 59-62 du 7.11.2024

Rapports d'activité et financier présentés par Michel Boerez, Jacques Devoddère et Laurent Demol. Présentation des activités sous forme de diaporama. Suites au colloque « emploi des seniors » du 18.3.2024 : des contacts très utiles, une rencontre est prévue au rectorat avec Catherine Nave Bekhti. **Le thème annuel** est confirmé, et sera préparé par plusieurs groupes de travail : « la santé des femmes » en vue d'une conférence-débat autour des questions spécifiques : errance médicale du fait de symptômes « inconnus » (= non masculins.. !), endométriose, gestion de la douleur etc.. **Pour les finances** : 197 adhérents dans le Nord : 127 en Métropole, 22 en 2 Flandres, 48 en Hainaut Avesnois et 40 dans le 62). Les 4000 € que l'UTR métropole verse à la « SSR Métropole » sont à 80% utilisés pour la presse aux adhérents retraités (PE, supplément retraité, supplément 59-62, ...). Pour remercier Dominique Plancke de nous guider dans Wazemmes ce midi et après-midi, est adoptée la proposition de faire **un don de 100 €** à une association humanitaire pour l'accès au logement, association qu'il anime et qui lutte contre les bidonvilles, les Roms étant les plus concernés.

Joëlle Barbieux, pour l'UTR Métropole, a présenté les actions en cours : les points d'apport volontaires (rendez-vous MEL bientôt), l'accessibilité (questionnaire en cours), commission logement (appel aux volontaires), les transferts des actifs vers les retraités CFDT (plus faciles avec le Sgen et la F3C, qui ont des SSR qui restent en contact avec leur syndicat *d'actifs*), la journée d'accueil des nouveaux retraités de la Métropole le 6 mars 2025 à la bourse du travail, la conférence France Alzheimer le 28.11 à la bourse du travail, le congrès de l'UTR ML le 2 octobre 2025 à Houplines. Joëlle Barbieux a insisté sur les difficultés de la présence de l'UTR dans les AG et congrès de syndicats, présence souvent peu efficace du fait d'ordres du jour très chargés et de problèmes plus urgents pour des syndicats souvent débordés. Dernier rappel : les candidatures aux CCAS en vue des municipales de 2025, il n'y a que 5 mandatés CFDT dans les CCAS de la MEL.

Christine Buloba, pour le Sgen-CFDT 59/62, a rappelé le prochain congrès extraordinaire du Sgen-CFDT 59/62 pour le changement de nom (la Fédération des SGEN-CFDT a changé de nom pour Fédération CFDT Education Formation Recherche publiques en juin à Lorient) le 19.12.2024.

Thème de l'AG : l'accessibilité en ville pour des piétons plus ou moins valides et agiles (personnes handicapées, blessées, âgées..) ou à mobilité réduite (avec béquilles, avec poussettes.. etc).

Jacques Devoddère a présenté avec diapos les cadres législatif (loi du 11.2.2005) et réglementaire et les rapports, par exemple celui de 2011 sur les établissements recevant du public, ERP : la réglementation est difficile à appliquer ! difficile ! Le site « **vie publique** » donne toute la documentation française sur ces questions.

Christian Barazutti militant à l'UTR Métropole, s'est présenté : ancien « travailleur de la banque » (et non « banquier ! »), depuis 2014 représentant CFDT à la CIA de la métropole (commission intercommunale à l'accessibilité), au CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) et, depuis 2022 membre suppléant du CA de l'ARS (Agence régionale de santé) au titre des personnes âgées. *Ci-dessous des notes regroupées par thèmes, et non pas dans l'ordre du débat, passionnant et touffu mais bien sûr décousu. Les noms des intervenants ne sont pas indiqués, et j'ai pu oublier des interventions.*

L'expérience de Christian Barazutti :

Qui est responsable ? et de quoi ?? et comment ??? souvent les communes et la MEL se renvoient la balle à propos de travaux mal conçus, gênants etc.. ou d'erreurs dans le projet ou sa réalisation. Un participant signale le cas d'une modification d'un carrefour qui a demandé l'avis de 3 autres autorités ! Règle générale : après concertations avec les communes concernées et consultation de la CIA (sur tous les grands projets : rue Solférino, avenue de Dunkerque ..) **le projet** d'aménagement (plans de la voirie, trottoirs, revêtements, limitations de vitesse, signalisation etc..) est étudié et **voté par la MEL**, qui assure le financement. **Les communes** décident et financent **le mobilier urbain** (bancs, plans, WC, etc..) et la végétalisation.

L'objectif officiel de la MEL est : « **l'accessibilité universelle** », programmée dans un « plan de développement des mobilités de la MEL (2023 – 2035) ». Et un principe : priorité au plus fragile. Il s'agit maintenant de lancer la réflexion sur les déplacements et l'accessibilité au **niveau de chacune des 95 communes de la MEL**. Dans ce but chaque commune de plus de 5000 habitants doit mettre en place d'une Commission communale d'accessibilité (sur le modèle de la CIA), avec le même type de composition que les CCAS.

Réseau de points d'apport volontaire : la MEL prévoit un premier bilan en 2025.

Pour l'habitat inclusif : le CDCA a commencé un travail (accessibilité multimodalités), la CFDT participe à une « handi agora » en juin 2025 et prévoit une manifestation à Lille en octobre 2025.

Le cadre législatif, souvent trop ambitieux, a été revu par les députés : la loi du 11.2.2005 revue *en août 2024 ? (à vérifier !)* notamment pour les établissements recevant du public (ERP) soumis à l'avis du préfet. Pour l'habitat, dans

la loi ELAN du 23.11.2018 l'adaptation pour les personnes âgées, « trop coûteuse », est freinée par le lobby des investisseurs dans l'immobilier.

Qui intervient à la CIA et au CDCA ? les associations représentant les personnes âgées et surtout les personnes handicapées sont très actives pour réclamer des aménagements, parfois rivales entre elles (plots sur les trottoirs, approche des passages protégés, des carrefours.. avis divergents des handicapés moteur, handicapés auditifs et handicapés visuels) sans compter les handicaps « invisibles » (mental, psychique..) souvent oubliés.

Une action prochaine : le 17.12.2024 rassemblement place de la République à Lille sur le « partage de l'espace (urbain !) » avec notamment la CFDT et deux objectifs (au moins !) : interpeller l'Education Nationale et réguler les trottinettes.

Les difficultés signalées par les participants :

Pérenchies : insécurités sur les trottoirs : des trottoirs étroits, souvent en pente, des jeunes (10 – 12 ans ?) qui foncent à trottinette, des personnes âgées pas rassurées.. jusqu'à quel âge cela est-il autorisé ? la mobilité des uns peut menacer la sécurité et donc l'accessibilité des autres.

A Wasquehal : malgré de multiples interventions auprès de la mairie conduire ses enfants à pieds à l'école est pratiquement impossible. Une photo de la difficulté sera envoyée à C.Barazutti.

Lille Bois Blancs : nouveaux trottoirs, végétalisation, pas de piste cyclable dans la rue principale : le conseil de quartier n'a pas été consulté, mais les travaux ont démarré. Le conseil de quartier devrait être le premier interlocuteur !

MEL Accès aux bus : pour les personnes en fauteuil, ou avec poussette, c'est parfois impossible, du fait d'un aménagement du trottoir inexistant ou inopérant, ou d'une mauvaise volonté du conducteur pour abaisser le plan incliné.

Handipole : 50 véhicules électriques mais difficultés pour assurer une tournée complète, du fait d'une puissance insuffisante de la batterie. Possibilités de recharger chez un particulier ? le midi ?

Hazebrouck : ruptures brutales des pistes cyclables qui débouchent sur des bandes dangereuses.

Douai voitures sur les trottoirs : c'est généralisé dans le centre, et la police municipale est inefficace.

Les progrès signalés par les participants :

Le travail (ancien !) de l'ADAV : <https://droitauvelo.org/>

- prise en compte des piétons depuis plus de 10 ans (mais ils n'ont pas d'association !),
- promotion des vélobus et pédibus pour aller à l'école, remises en selle de personnes n'ayant plus fait de vélo,
- septembre 2024 dépliant très éducatif réalisé avec la RDA https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2024/09/APiedAVeloSeComprendre_ADAV_RDA.pdf Consignes : vigilance et bienveillance
- code de la rue, c'est ce qu'on fait les Belges en votant son inclusion dans le code de la circulation (ex code de la route). En France il faudrait au moins populariser la réglementation qui existe, notamment pour les mineurs (jusqu'à quel âge en vélo, trottinette, patins, skate et autres véhicules futurs sur les trottoirs ?). etc

Les zones 30 généralisées en centre-ville : nets progrès pour le bruit, la tranquillité, la sécurité des vélos et la facilité à traverser pour les piétons.

Rues piétonnes : les vélos peuvent y circuler, avec priorité aux piétons, mais ceux-ci peuvent se déplacer sur toute la largeur de la rue (cf vitrines) et ils n'ont pas de clignotants, d'où la surprise d'un cycliste arrivant pas derrière. L'obligation de mettre pied à terre est utile.

Les rues aux enfants, les rues scolaires voir définitions sur le site de l'ADAV. Elles semblent bien acceptées par tous, même par les parents qui avaient l'habitude de déposer leurs enfants juste en face de l'école.

Avelin : des ramassages spécialisés des déchets qui fonctionnent très bien, y compris pour le compost.

Hazebrouck : des progrès pour les fauteuils sur les trottoirs, l'accès aux bus, ramassage des déchets correct, mais incomplet (compost).

Villeneuve d'Ascq : il semble que la mairie récupère bien les besoins des quartiers et que les décisions se font bien en concertation avec la MEL.

Appel de C.Barazutti : j'ai besoin de vos témoignages, de vos photos, et de vos actions pour la mise en place de commissions communales d'accessibilité en 2025, n'hésitez pas à me contacter pour des informations, des conseils..